

Manifestation du 15 mars pour le climat

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, les élèves du Canton de Vaud s'engagent en nombre dans les diverses manifestations en faveur du climat. Afin de mieux prévoir les absences, de savoir où sont les élèves le jour de la mobilisation et de préciser les responsabilités de chacun, Madame Cesla Amarelle, conseillère d'Etat en charge du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, a décidé des dispositions suivantes :

- Si un.e élève souhaite participer à la mobilisation du 15 mars, une annonce d'absence devra être dûment établie et signée par les parents. Elle sera déposée auprès du secrétariat de l'établissement **au plus tard le mardi 12 mars** avec le motif « mobilisation pour le climat ».
- Chaque enseignant.e recevra la liste des élèves ayant annoncé leur absence pour participer à la mobilisation du 15 mars. Toute absence pour un autre motif sera traitée selon les règles ordinaires de l'établissement.
- Durant la journée du 15 mars, les élèves absent.e.s en raison de leur participation à la mobilisation demeureront sous la responsabilité de leurs parents.
- Dans la mesure du possible, les tests et évaluations prévus le 15 mars sont reportés. En tous les cas, les travaux écrits manqués dans le cadre de cette journée peuvent être rattrapés, pour autant que l'absence ait été justifiée et que le motif de l'excuse soit admissible.
- L'absence tolérée des élèves qui participeront à la journée du 15 mars est une mesure spécifique exceptionnelle, valable pour ce seul évènement.

En vous remerciant de votre lecture attentive de ce qui précède, et notamment du respect du délai du 12 mars le cas échéant, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le Directeur

Philippe Ducommun-dit-Boudry



Copie à : maitre.sse.s de classe